Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026.
Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Amélie DUMONT, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Thierry LEFEVRE	**procuration à Mounir HABIB**

Absents : /

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29-26

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Madame Gamze AK

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, et notamment les besoins de financement du budget principal de la ville de Saint Pierre des Corps,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_26-DE

Vu la délibération n°20260211-09 du 11 février 2026 de reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 du budget principal de la ville,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 juin 2026,

Vu la note de présentation adressée aux membres du conseil municipal,

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultats de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	-3 470 510.68		-9 239.94	-3 479 750.62
Fonctionnement	4 379 074.29	2 739 507.51	3 943 174.19	5 582 740.97
TOTAL	**908 563.61**	**2 739 507.51**	**3 933 934.25**	**2 102 990.35**

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 359 791.99
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 1 047 748.81

L'exposé de Madame Gamze AK entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AFFECTE les résultats de clôture 2025 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 5 582 740.97 €

Proposition d'affectation ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 1 790 947.17€ et au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes de la section d'investissement pour un montant de 3 791 793.80€

- Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de -3 479 750.62€ est repris en dépenses d'investissement ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

VOTES : POUR 26
ABSTENTIONS 7 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE)

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, 29 juin 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 04/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire